

<b>Zeitschrift:</b>	Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Heraldische Gesellschaft
<b>Band:</b>	48 (1934)
<b>Heft:</b>	2
<b>Artikel:</b>	Sigillographie neuchâteloise [suite]
<b>Autor:</b>	Jéquier, Léon
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-744737">https://doi.org/10.5169/seals-744737</a>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

so wurde bei jenen der Jahre 1722, 1731 und 1749 alles bisher Bestandene beseitigt und zerstört. In wenigen Jahren verschwand damit die ganze mittelalterliche Ausstattung des altehrwürdigen Gotteshauses an Wandgemälden, Skulpturen und Glasgemälden und damit wohl auch die erwähnte Standesscheibe.

Bei einer dieser „Renovationen“ vergriff man sich auch am Arbedo-Denkmal und verstümmelte es. Man nahm Anstoß an den beiden nackten Schildhaltern und ersetzte sie durch ein sinniges Engelchen in gotisierenden Formen, das die beiden Schilde, die mit einer grossen Empirekrone überdacht wurden, stützte<sup>1)</sup> (Fig. 33).

Gleichzeitig nahm man dieses altehrwürdige Monument von seinem Standort ob der Kanzel weg und brachte es als Fragment ob der Empore an der Orgelbühne an. Als dann im Sommer 1891 die Kapelle eine neuerliche Renovation erfuhr, wurde dieses alte „Freundschaftszeichen“ durch eine unheilvolle Polychromie noch mehr entstellt.

*Literatur:*

J. R. Rahn, „Zur Statistik der Schweizer. Kunstdenkmäler“ IX., Anzeiger für Schweiz. Altertumskunde, 1885, 191. — J. Businger, „Die Stadt Luzern und ihre Umgebung“, Luzern 1811. — Th. von Liebenau, „Die Schlacht von Arbedo nach Geschichte und Sage“, in Gfr. 41, 187. — Ders., „Das alte Luzern“, Luzern 1881, S. 123. — Arn. Nüscherer, „Die Gotteshäuser der Schweiz“, Dekanat, Luzern, in Gfr. 44, 39. — Josef Balmer, „Die St. Peterskapelle in Luzern“, im Luzerner Tagblatt Nr. 68, 69, 70 und 72 vom März 1908. — Karl Meyer, „Ennetbirgische Politik und Feldzüge bis zum Siege von Giornico“ in Schweizer. Kriegsgesch., Heft 3 (1915). — „Armes de Lucerne et d'Uri“, in Schweizer Archiv f. Heraldik, 1890, Nr. 37.

---

## Sigillographie neuchâteloise

par LÉON JÉQUIER.

(Suite)

### Chapitre III.

#### *Sceaux armoriaux.*

Les sceaux armoriaux sont de beaucoup les plus fréquents. En France, les plus anciens datent de la fin du XII<sup>e</sup> siècle<sup>2)</sup>. Mais les membres de la famille de Neuchâtel ne s'en servirent point avant la fin du siècle suivant<sup>3)</sup>. Jusque-là ils restèrent fidèles à leur emblème héréditaire, le château<sup>4)</sup>, accompagné parfois, dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, de petits écus armoriés<sup>5)</sup>. Dans la branche de Nidau même nous ne trouvons pas de sceau armorial avant 1320<sup>6)</sup>. Comme je l'ai dit plus haut, en effet, le contre-sceau de Rodolphe I ne me paraît pas devoir se classer parmi les sceaux de ce type<sup>7)</sup>.

\* \* \*

<sup>1)</sup> „Luzerner Tagblatt“, Nr. 76, vom 24. März 1909.

<sup>2)</sup> Roman, *Manuel de Sigillographie française*, p. 112. Le plus ancien sceau armorial connu est celui de Rohais de Clare (1150 env.). — D. L. Galbreath, *Handbüchlein der Heraldik*, p. 17.

<sup>3)</sup> Les plus anciens sceaux armoriaux sont ceux d'Amédée de Neuchâtel et de ses frères (1270/80, A 16, 17, 18, 19, 20, 25, pl. IX et XI), d'Otton I<sup>r</sup> de Strasberg (1275, G 7, pl. XIV), d'Ulrich d'Arberg et de son fils Guillaume I<sup>r</sup> (1273/76, H 3, 5, 6, pl. IX, X et XIV).

<sup>4)</sup> Voir le chapitre II ci-dessus.

<sup>5)</sup> Premiers sceaux de Rodolphe III de Neuchâtel (A 12, pl. IV) et de Berthold I<sup>r</sup> de Strasberg (G 1, pl. IV).

<sup>6)</sup> Petit sceau de Rodolphe III (F 14, pl. X).

<sup>7)</sup> F 3, pl. I, chapitre I.

Il arrive souvent que sur les plus anciens sceaux armoriaux les symboles héraldiques ne sont pas contenus dans un écu, mais placés directement dans le champ du sceau<sup>1)</sup>. Parmi les anciens sceaux armoriaux de Neuchâtel il n'en existe qu'un de ce type, le dernier dont se servit Ulrich d'Arberg (H 3 — 1276 — pl. IX). Il faut remarquer d'autre part que le pal chevronné qui apparaît sous le château dans le deuxième sceau de ce même Ulrich<sup>2)</sup> n'est pas non plus contenu dans un écu: peut-être faut-il voir là l'effet de la forme triangulaire de ce sceau.

Deux siècles plus tard nous retrouvons ce type simple sur le sceau que Philippe de Hochberg employa comme prince d'Orange<sup>3)</sup> (C 18, fig. 35). Ce sceau qui porte seulement le cor des armes de la principauté est d'une composition toute semblable à celle du revers du sceau de Guillaume I des Baux prince d'Orange (1193) qui abandonna l'étoile de ses pères pour reprendre les armes de sa mère qui lui avait apporté Orange<sup>4)</sup>.



Fig. 36. B. 3. Egon de Fribourg — 1360—81.



Fig. 35. C. 18. — Philippe de Hochberg, prince d'Orange.



Fig. 37. C. 5. Guillaume de Hochberg, env. 1430.

\* \* \*

Les autres sceaux armoriaux de la maison de Neuchâtel peuvent se classer en trois types principaux:

- 1<sup>o</sup> l'écu est seul dans un champ plus ou moins orné,
- 2<sup>o</sup> l'écu est timbré d'un casque et d'un cimier,
- 3<sup>o</sup> l'écu a disparu, le casque et le cimier restent seuls.

\* \* \*

Les sceaux d'Amédée de Neuchâtel et de ses frères Ulrich et Henri (A 16 — 17 — 18 — 20, pl. IX) nous montrent l'écu seul dans un champ uni. Il en est de même des sceaux un peu plus tardifs d'Othon II et de Louis de Strasberg<sup>5)</sup> et de Jean I de Valangin (G 9 — 1308; G 12 — 1309; J 2 — 1303; pl. IX). Ce type simple se retrouve sur le deuxième sceau d'Egon de Fribourg (B 3 — 1360/81 fig. 36) et

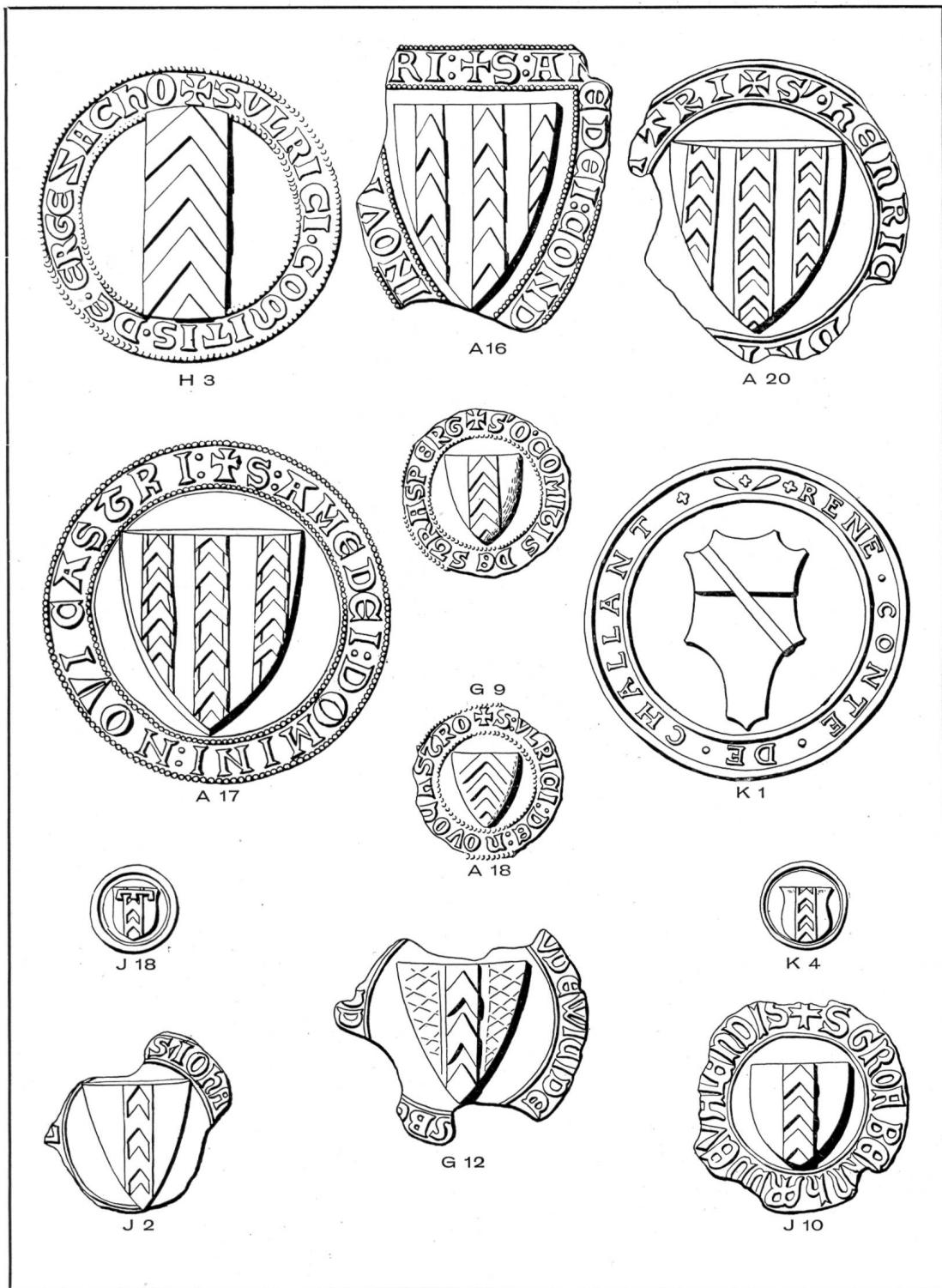
<sup>1)</sup> Roman, op. cit. p. 112.

<sup>2)</sup> H 2, pl. II, chapitre II.

<sup>3)</sup> Jean de Châlon, prince d'Orange, ayant embrassé le parti de la duchesse Marie de Bourgogne, Louis XI se saisit en 1477, des terres de ce prince et les partagea entre ses favoris, Philippe de Hochberg, maréchal de Bourgogne et Imbert de Bâthernay. Le premier eut pour sa part Orange dont il resta en possession jusqu'en 1483, date à laquelle Charles VIII restitua ses biens à Jean de Châlon. D'après certains actes on pourrait inférer cependant que Philippe avait remis la principauté à Louis XI en 1479 en échange d'autres terres (renseignements fournis par Monsieur André Bovet, bibliothécaire de la Ville de Neuchâtel).

<sup>4)</sup> K. Mayer, *Genealogisch-heraldische Untersuchungen zur Geschichte des alten Königreichs Burgund*, p. 38, pl. 18.

<sup>5)</sup> Il faut remarquer que ce sceau est d'une facture très primitive, comme certains autres sceaux des Strasberg que nous avons vus au chapitre précédent.



H 3 — Ulric d'Arberg (1276); A 16 — Amédée de Neuchâtel (1278); A 17 — le même (1282/83); A 18 — Ulrich IV de Neuchâtel (1272); A 20 — Henri de Neuchâtel (1278); G 9 — Othon II de Strasberg (1308); G 12 — Louis de Strasberg (1309); J 2 — Jean I de Valangin (1303); J 10 — Bernard de Valangin (1382); K 1 — René de Challant (1519/21); J 18 — Claude de Valangin (1496/1512); K 4 — René de Challant (1527/42).

sur celui, fort maladroit, de Bernard d'Arberg (J 10 — 1382, pl. IX), puis sur celui de Guillaume de Hochberg (C 5 — env. 1430, fig. 37), et enfin au début du XVI<sup>e</sup> siècle sur ceux de René de Challant, dans lequel l'écu est de forme italienne (K 1, pl. IX), et de Simon de Neuchâtel-Gorgier (E 7, pl. X). Sur ce dernier sceau la légende est placée sur une banderolle qui remplit l'espace entre l'écu et les bords du sceau<sup>1</sup>.

Cependant à partir du XIV<sup>e</sup> siècle ce type simple est plus spécialement réservé aux petits sceaux, aux contre-sceaux et aux signets dont les faibles dimensions ne permettaient pas des compositions compliquées: Pierre d'Arberg, Rodolphe de Hochberg, Claude de Valangin, René de Challant, Lancelot de Neuchâtel et ses fils Jean III et Claude II ont des contre-sceaux de ce type (H 12 — 1355; C 11 —



Fig. 38. E 10  
Lancelot de Neuchâtel-Vaumarcus  
— 1555.



Fig. 39. B 1  
Egon de Fribourg  
1355-65.



Fig. 40.  
C 3 Othon de Hochberg, env. 1410.



Fig. 41. A 21  
Jean de Neuchâtel.

1482; J 18 — 1496/1512; K 4 — 1527/42; E 13 — 1576; E 15 — 1579; pl. IX et X. E 10 — 1555; fig. 38).

\* \* \*

Il n'est pas étonnant que, étant donné le goût des gens du Moyen-Age pour l'ornement, la partie du sceau entre l'écu et la légende se soit très rapidement agrémentée de diverses façons. Souvent il s'agit d'un simple guillochage comme dans les sceaux de Guillaume d'Arberg, de Rodolphe III et de Conrad de Nidau, d'Imier de Strasberg et d'Egon de Fribourg (H 5 — 1273/76; F 14 — 1323; F 21 — 1348; G 14 — 1327; G 15 — 1345; B 4 — 1371/78, pl. X; B 1 — 1355/65 fig. 39). Souvent aussi l'écu est accompagné de rinceaux: tels sont les sceaux de Rodolphe III de Nidau, Pierre d'Arberg, Jean de Fribourg, Othon de Bade-Hochberg et enfin François d'Orléans-Longueville (F 17 — 1340; H 9 — 1343; B 12 — 1415; D 5 — 1531; pl. X et XI; C 3 — env. 1410, fig. 40).

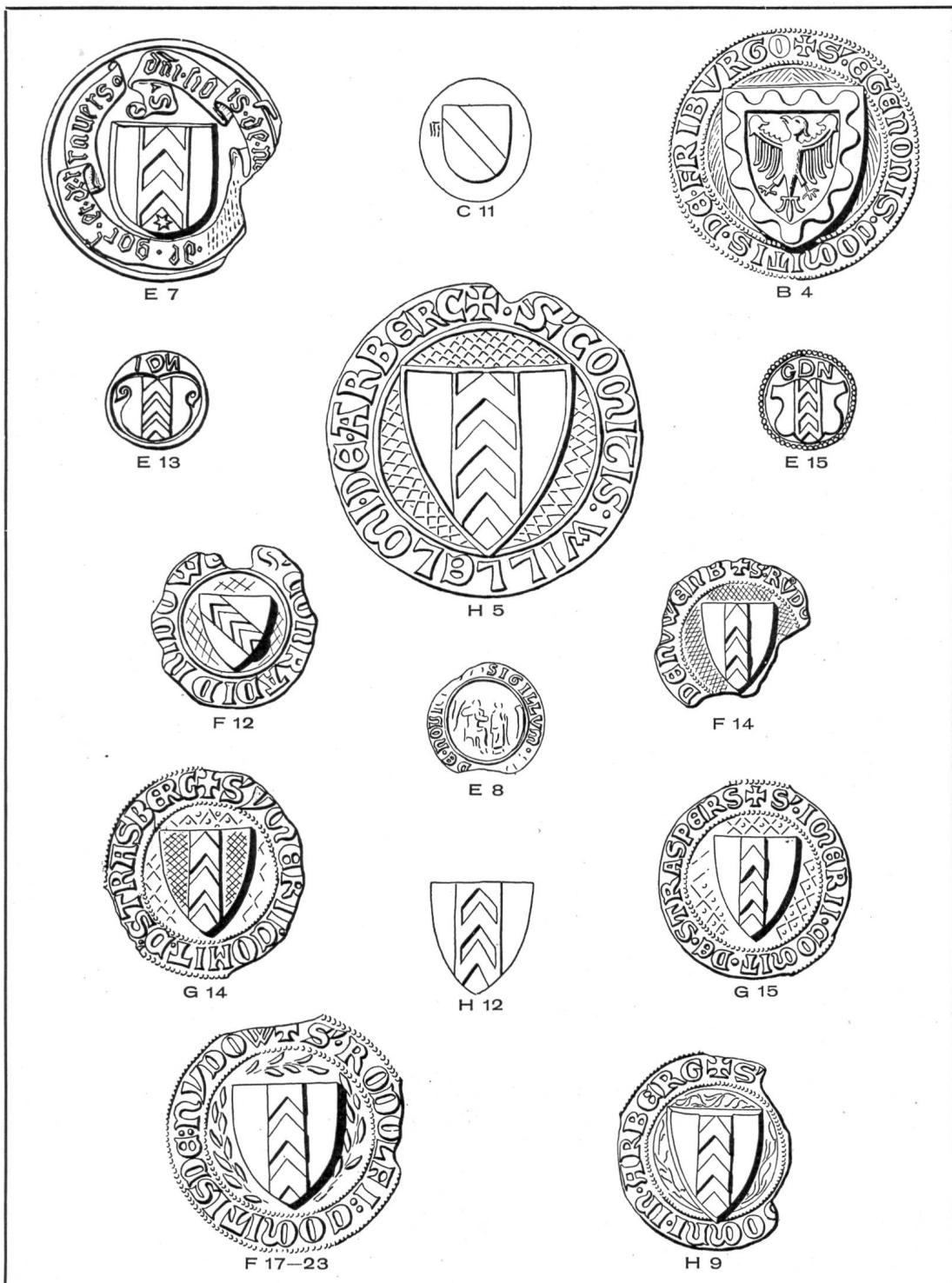
Des pièces diverses accompagnent parfois l'écu: une croix celui du premier sceau d'Henri de Neuchâtel; une fleur de lys d'un côté, un croissant et une étoile de l'autre celui du sceau de son frère Richard (A 19 — 1278; A 25 — 1280/1303; pl. XI).

Vers 1300 nous voyons apparaître, entre l'écu et la légende, les encadrements déjà à la mode en France depuis près de 30 ans<sup>2</sup>). Les trois petits sceaux de Ro-

<sup>1)</sup> Ce sceau a parfois pour contre-sceau une intaille, probablement antique, qui représente deux personnages, l'un assis, l'autre debout, mais dont l'unique empreinte connue est fort peu nette. C'est la seule intaille que les Neuchâtel aient, à notre connaissance, employée comme cachet, bien que l'emploi d'intailles antiques dans ce but ait été fréquent au Moyen-Age.

Je me demande si la monture de ce cachet n'est pas nettement plus ancienne que Simon et s'il ne l'aurait pas héritée de l'un de ses ancêtres du XIV<sup>e</sup> siècle, Rodolphe IV ou Louis: le type des lettres de la légende autorise cette hypothèse (E 8 — 1519, pl. X).

<sup>2)</sup> Demay, *Le Costume au Moyen-Age d'après les sceaux*, p. 206. — Roman, op. cit. p. 112, 114, sqq.



C 11 — Rodolphe de Hochberg (1475/76); E 7 — Simon de Neuchâtel (1519/29); E 8 — le même (1519); H 12 — Pierre d'Arberg (1355); E 13 — Jean III de Neuchâtel (1576); E 15 — Claude II de Neuchâtel (1579); H 5 — Guillaume d'Arberg (1273/76); F 14 — Rodolphe III de Nidau (1323); F 21 — Conrad de Nidau (1348); G 14 — Imier de Strasberg (1327); G 15 — le même (1345); B 4 — Egon de Fribourg (1366/80); F 17 — 23 — Rodolphe III et Rodolphe IV de Nidau (1347); H 9 — Pierre d'Arberg (1343).

dolphe IV de Neuchâtel sont de ce type (A 27 — 1331/36; A 29 — 1339; A 30 — 1341/42; pl. XI). Dans le premier et le dernier l'encadrement est trilobé, dans le second il est à quatre lobes dont les vides sont garnis de feuilles<sup>1)</sup>. Le dernier grand sceau de Rodolphe IV (A 31 — 1342, fig. 43)<sup>2)</sup> nous montre l'écu aux trois pals chevronnés posé sur la poitrine d'une aigle au vol abaissé<sup>3)</sup>. Le tout est séparé de la légende par un encadrement. De ce sceau on ne connaît malheureusement qu'une seule empreinte en fort mauvais état sur laquelle on n'aperçoit qu'un fragment minime de celui-ci.



Fig. 42. A. 22.  
Henri de Neuchâtel.

Fig. 44: C 6  
Guillaume de Hochberg  
env. 1430.

Fig. 43. A. 31. Rodolphe de Neuchâtel, 1342.

Des encadrements du même genre que les précédents se voient sur l'un des sceaux de Pierre d'Arberg et, très simplifié, sur celui de Girard de Valangin<sup>4)</sup> (H 8 — 1338; J 4 — 1333; pl. XI).

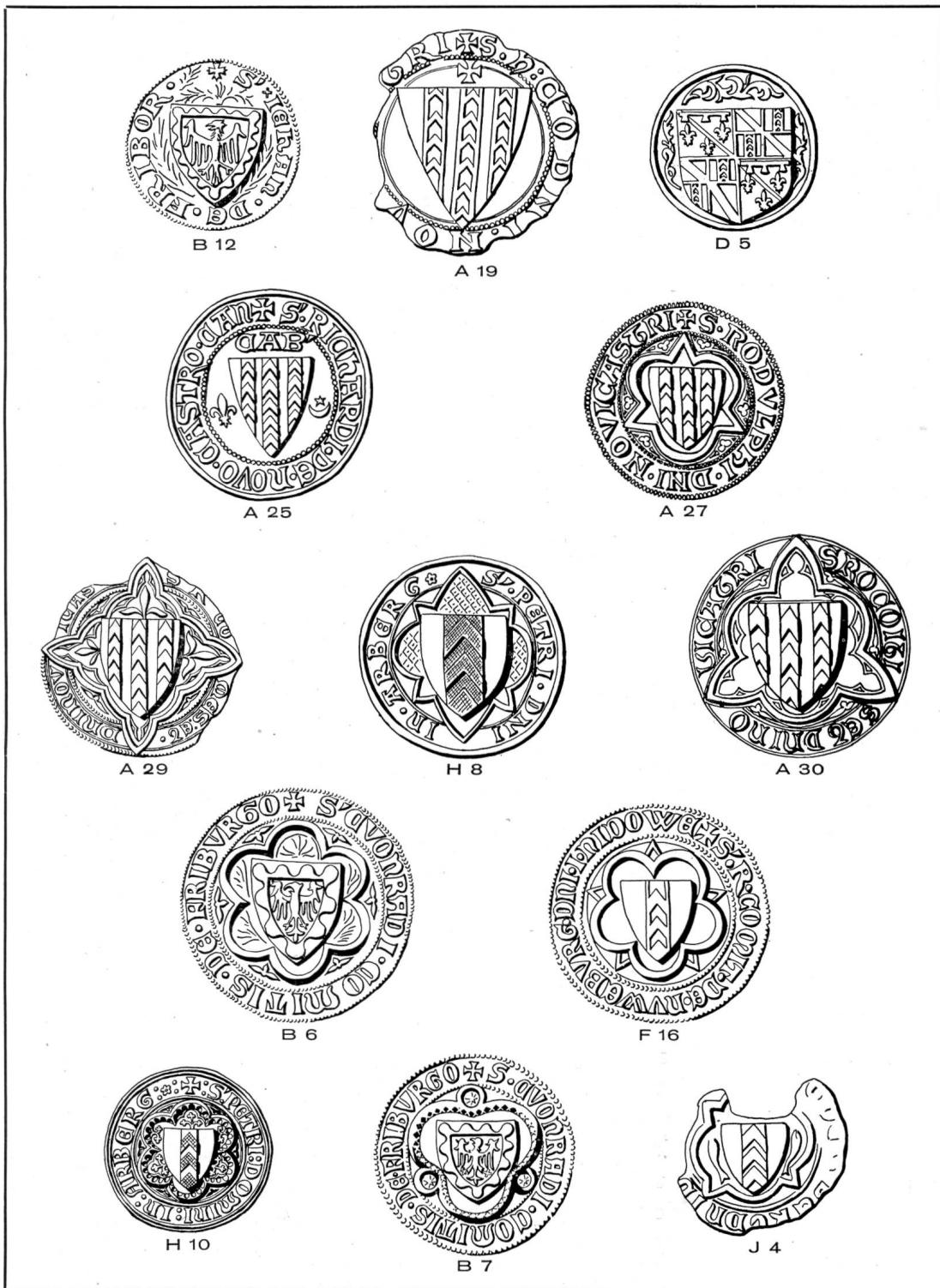
Nous voyons apparaître sur l'un des sceaux de Rodolphe III de Nidau un type d'encadrement légèrement différent parce que d'allure beaucoup moins architecturale: l'écu est comme posé sur une rose (F 16 — 1333, pl. XI). De nombreuses variétés de ce type se retrouvent jusqu'au milieu du XV<sup>e</sup> siècle: les écus du plus joli sceau de Pierre d'Arberg et du premier sceau de Conrad de Fribourg sont entourés de six lobes qui contiennent chacun un fleuron très fin (H 10 — 1347; B 6 — 1385; pl. XI). Dans le deuxième sceau du même Conrad, dans le dernier de Rodolphe IV de Nidau et dans le second de Guillaume de Bade l'encadrement est trilobé (B 7 — 1386, pl. XI; F 26 — 1372, pl. XII; C 6 — env. 1430, fig.

<sup>1)</sup> Matile attribue aux oncles de Rodolphe IV, Jean et Henri, deux sceaux que ni Grellet ni moi n'avons pu retrouver. Ces sceaux (A 21 et 22, fig. 41 et 42) ressemblent si étrangement aux deux derniers petits sceaux de leur neveu que je suis tenté de croire à une confusion de Matile (*Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, planche de sceaux N<sup>o</sup>s 11 et 17).

<sup>2)</sup> Cette figure est la reproduction de celle de Matile (*Tableau des sceaux N<sup>o</sup> 19*). C'est la représentation la plus complète de ce sceau actuellement en très mauvais état (Mayer op. cit. p. 77).

<sup>3)</sup> Rodolphe IV aimait sans doute les évocations du passé: son premier grand sceau (A 28, pl. II, chapitre II) porte un château et il reprit aussi le titre de comte tombé en désuétude dans sa lignée. C'est probablement pour rappeler qu'il tenait ce titre en vertu de sa descendance de Berthold qui l'avait porté en dernier lieu, qu'il ressuscita sur son second grand sceau l'aigle de cet ancêtre (A 8, pl. I, chapitre I). — Manuel généalogique I, p. 105. — K. Mayer, op. cit. p. 44—45. — F. de Chambrier, *Histoire de Neuchâtel*, p. 50 sqq.

<sup>4)</sup> Le seul exemplaire de ce sceau parvenu jusqu'à nous est mutilé dans le haut. Dans le dessin de Matile (N<sup>o</sup> 38), assez vague il est vrai, l'écu semble surmonté d'un casque et d'un cimier tout à fait disproportionnés par leur petitesse.



B 12 — Jean de Fribourg (1415); D 5 — François de Longueville (1531/39); A 19 — Henri de Neuchâtel (1278); A 25 — Richard de Neuchâtel (1280/1303); A 27 — Rodolphe IV de Neuchâtel (1301/36); A 29 — le même (1339); A 30 — le même (1341/42); H 8 — Pierre d'Arberg (1338/40); J 4 — Gérard de Valangin (1333); F 16 — Rodolphe III de Nidau (1333/39); H 10 — Pierre d'Arberg (1347/52); B 6 — Conrad de Fribourg (1385/88); B 7 — le même (1386/94).

44). Le dernier sceau d'Egon de Fribourg (B 5 — 1378; pl. XII) nous montre un écu tenu par un ange et deux femmes dans un encadrement fait de quatre accolades, le tout d'un art charmant et délicat. Des sceaux de ce genre ont été souvent employés par des dames vers la même époque et nous en retrouverons au chapitre des sceaux féminins. Il est moins fréquent toutefois d'en voir utilisés par des hommes<sup>1)</sup>.

\* \* \*

Au XVI<sup>e</sup> siècle on revient en général à plus de simplicité. Seul à cette époque un petit sceau de Claude de Lorraine, due de Guise, tuteur de François d'Orléans de 1543 à 1550<sup>2)</sup> nous montre encore l'écu dans un eucadrement. (D 38—1534, fig. 45). Dans la plupart des sceaux des Orléans-Longueville l'écu est seulement surmonté d'une couronne. Le premier exemplaire de ce type, le contre-sceau de Louis d'Orléans,



Fig. 45. D 38 Claude de Lorraine 1534.

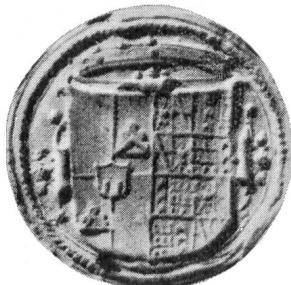


Fig. 47. K 9  
Jean-Frédéric de Madrutz,  
comte d'Avy — 1566.



Fig. 46. K 2 René de Challant — 1522.



Fig. 48. K 3  
René de Challant — 1526-42.

fil aîné de Jeanne de Hochberg, porte un écu accompagné de rinceaux (D 3 — 1536, pl. XII). Il en de même de celui de son neveu, Jacques de Nemours, coseigneur de Neuchâtel de 1551 à 1557<sup>3)</sup>. (D 24—1554, pl. XIII).

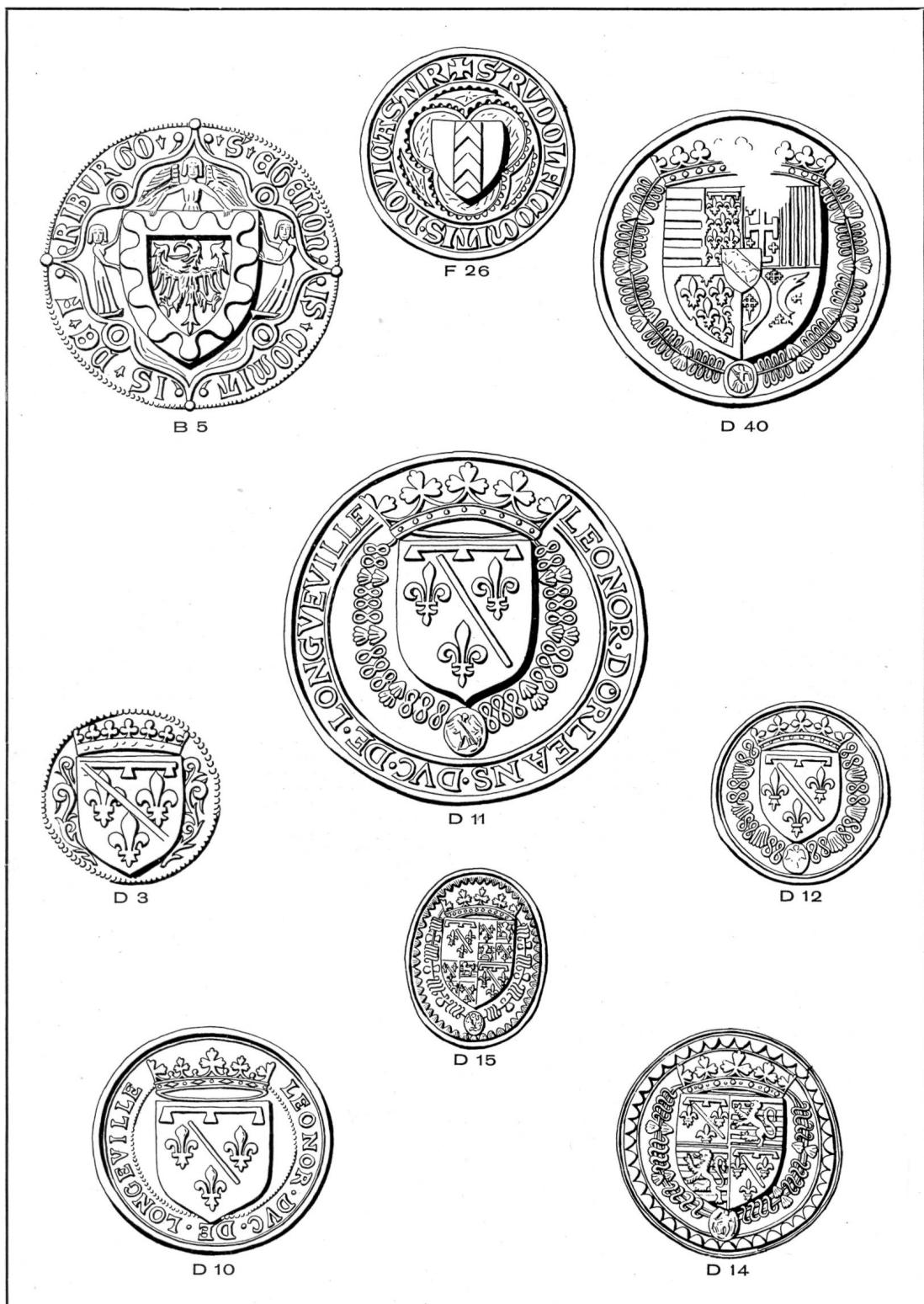
Dans les sceaux de Leonor nous voyons apparaître, pour la première fois dans cette série, le collier de l'ordre de Saint-Michel. Le champ du sceau est redevenu complètement uni (D — 10 — 11 — 12 — 14 et 15 — 1554/70, pl. XII). Le sceau de Jacques de Nemours, et le contre-sceau de Claude de Lorraine, sont du même type (D 23 — 1554, pl. XIII; D 40 — 1548; pl. XII).

L'ordre du Saint-Esprit ayant été créé par le roi Henri III en 1578 son collier apparaît sur un petit sceau et un signet d'Henri II et sur le contre-sceau du Grand

<sup>1)</sup> Ce type de sceau dans lequel les vides de l'encadrement sont garnis de supports apparaît en France au cours du deuxième quart du XIV<sup>e</sup> siècle. — Demay, op. cit., p. 207. — Roman, op. cit., p. 115.

<sup>2)</sup> F. de Chambrier, op. cit. p. 318 sqq.

<sup>3)</sup> F. de Chambrier, *Histoire de Neuchâtel*, p. 327 sqq. — Remarquons que ce contresceau est le sceau de la cour du comté de Genève.



F 26 — Rodolphe IV de Nidau (1372); B 5 — Egon de Fribourg (1378/84); D 3 — Louis de Longueville (1536); D 10 — Léonor de Longueville (1554/58); D 11 — le même (1562/63); D 12 — le même (1562/63); D 14 — le même (1565/70); D 15 — le même (1570); D 40 — Claude de Lorraine (1548).

Condé, l'un des curateurs de l'abbé d'Orléans<sup>1)</sup> (D 32 — 1636; D 33 — 1637; D 42 — 1674/83; pl. XIII).

Dans le contre-sceau du grand sceau équestre d'Henri II les colliers sont remplacés par deux palmes liées par un H. L'écu d'un de ses cachets est entouré de branches de laurier et nous retrouvons des palmes dans le sceau de son fils Charles-Paris (D 30 — 1625; D 31 — 1628; D 34; pl. XIII).

L'écu couronné est aussi la pièce principale de la plupart des nombreux sceaux de René de Challant et de ses successeurs au comté de Valangin. Il figure seul, sans ornements sur le sceau de Joseph de Torniel (K 12 — 1569; pl. XIII), accompagné de rinceaux, ou posé sur un cartouche (sceau du comte d'Avy K 9 — 1566; fig. 47). Dans deux des sceaux de René de Challant (K 3 — 5; fig. 48 et pl. X) la légende est inscrite sur une banderolle dont les ondulations remplissent le champ du sceau.

(à suivre)

## Über die Entstehung des Kantons Solothurn und die Wappen der alten Herrschaften oder Vogteien.

Von HANS VON BURG.

Solothurn war schon seit dem Jahre 1219 eine freie Reichsstadt und stand allein unter der Oberhoheit, dem Schutze und Schirme des Kaisers, der oder dessen Statthalter den Schultheissen bestellte. Eigentum, Zehnten und Macht der Stadt dehnten sich anfänglich nur auf das Stadtgebiet aus, ebenso das Recht der eigenen Gerichtsbarkeit, das ihr Kaiser Rudolf I. 1276 und König Albert 1300 gewährten. Das Schultheissenamt (officium Scultetatus) und die Gerichtsbarkeit hatte Kaiser Heinrich VII. im Jahre 1313 seinem Vasallen, dem Grafen Hugo von Buchegg, als kaiserliches Erblehen verpfändet. Letzterer trat zirka 1344 sein Schultheissen-Wahlrecht mit kaiserlicher Bewilligung den Bürgern der Stadt ab. Im Jahre 1360 überliess dann Kaiser Karl IV. die Wahl des Schultheissen endgültig den Solothurnern. Dies gab Anlass zur Umgestaltung der Verfassung und Einsetzung

eines ordentlichen Rates und der Zünfte. Vermutlich hat das erwachte Selbstbewusstsein auch dazu beigetragen, dass die Stadt damals ein eigenes Banner und ein Wappen wählte. Als Farben beliebten diejenigen des bisherigen St. Ursusbanners, das gleich der Fahne des hl. Viktors schon in den ältesten Darstellungen ein weisses Kreuz im roten Feld — die christliche Glaubensfahne — zeigt. Später (1487) erhielt Solothurn als Reichsstadt von König Maximilian das Recht, ihrem in Rot und Weiss geteilten Wappen den goldenen gekrönten Reichsadler beizufügen (Fig. 49), den es nach dem westfälischen Frieden durch die Souveränitätskrone ersetzte.



Fig. 49. Solothurner Thaler oder Bertha Thaler 1501.

<sup>1)</sup> F. de Chambrier, op. cit. p. 468 sqq.